

# LE PETIT ESCOIRAIS N°2



## 4ème Trimestre oct./nov./décembre 2020



A chaque nouveau Petit Escoirais, Monsieur le Maire a choisi de mettre en avant un élu, et ce, afin de démontrer l'implication de toute l'équipe municipale sur la commune. Escoiraise depuis 21 ans, j'ai tout de suite aimé ce petit village où il faisait bon vivre. C'est en 2014 que j'ai commencé à m'investir en m'occupant notamment du Trail et de la Rando « Les Foulées des Cagouilles » avec le comité des fêtes. Cela m'est apparu ensuite comme une évidence de m'impliquer dans la vie municipale afin que notre village continue d'exister, en lui apportant de la dynamique. Je prends très à cœur et m'investie dans ma nouvelle fonction de 1<sup>ère</sup> Adjointe. L'information et la communication avec les administrés est très importante, c'est pour cela que j'invite tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous rejoindre sur le Facebook de la Mairie que j'alimente quotidiennement et qui compte déjà plus de 200 abonnés.

Je vous souhaite avec l'ensemble des élus une bonne lecture du Petit Escoirais n°2 que nous avons pris plaisir à vous préparer.

*Sabine GOLFIER DELAGE*



**Vos élus :**

**Joël LAGUIONIE, Maire**

Sabine GOLFIER DELAGE, Adjointe

Francis GERVEAUX, Adjoint

Jean-Marie KOCHÉL, Adjoint

Cécile PHILOTE,

Céline BARILLOT,

Sandrine PEYRONET,

Karine PAROISSE,

Jean-Pierre TINGAUD,

Pascal DEFILIPPI,

Patrick MAZEAU,

**MAIRIE ESCOIRE**

24420 ESCOIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8H-12H /13H30-17H



**05.53.06.00.24**



**[mairie.escoire@neuf.fr](mailto:mairie.escoire@neuf.fr)**



**Mairie d'Escoire**



**MairieEscoire**

## **REPORT MAYADE**

Comme nous l'avions évoqué dans notre précédent bulletin, au vu de la crise sanitaire, nous avons été contraints de repousser à une date ultérieure la plantation de notre Mai initialement prévue au 3 octobre.

### **La Maison des associations**

Suite à une période de fermeture, la Maison des Associations est de nouveau disponible à la location pour les habitants de la commune.

C'est un espace vital pour la vie de la commune dont les habitants et les associations doivent pouvoir bénéficier dans de bonnes conditions. C'est pour cela que l'équipe municipale a choisi d'effectuer les travaux nécessaires à sa mise en service pour permettre l'accueil du public dans le respect des règles de sécurité. Bien évidemment dans cette période compliquée, le respect des gestes barrières contre la Covid-19 s'appliqueront aux locataires.

Toutefois et afin de respecter les règles de civisme et de vie en communauté un protocole de location a été mis en place. Ce protocole a pour objectif d'amener les bénéficiaires à respecter les locaux, le matériel mis à disposition et, aussi, à respecter le voisinage.

Nous tenons particulièrement à ce dernier point et il n'est pas envisageable que la joie de partager un événement, que l'envie d'être ensemble devienne un calvaire, une contrainte pour le voisinage !

L'équipe municipale sera vigilante au respect des règles de location. Pour ce faire, nous serons attentifs aux demandes de location et nous rencontrerons régulièrement les riverains afin d'échanger sur les nuisances et sur les évolutions à apporter.

***Le Maire,***

## ECOLE

Le regroupement Antonne-Escoire a un effectif de 83 élèves réparti en 42 élèves sur Antonne et 41 élèves sur Escoire.

Pour les nouveaux entrants en Petite Section, la rentrée des classes s'est déroulée en deux phases le mardi et le jeudi.

Par rapport au prévisionnel, l'effectif est légèrement supérieur (+ 7 élèves), d'autant qu'au mois de Janvier, il y a des inscriptions pour des enfants en Toute Petite Section validées par la Directrice de l'école d'Escoire.

L'effectif étant à la hausse, cela nous permet de garder l'école sur notre commune, en effet, en dessous de 75 élèves cela provoquerait une fermeture de classe.

Durant l'été, l'école a subi quelques travaux d'entretien et de rénovation qui sont les suivants :

- ☒ nettoyage des vitres
- ☒ mise en conformité pour les normes incendies
- ☒ remplacement des rideaux en façade (en cours)
- ☒ modification des descentes d'eau avec l'ajout de gouttières à l'entrée principale
- ☒ sécurisation du portail



Nous remercions le personnel du SIVS, l'employé communal, Thomas SUTOUR et Valentin, stagiaire, pour leur aide afin de rendre notre école accueillante.

L'ensemble des élus souhaite une bonne année scolaire à l'ensemble des élèves, au personnel éducatif et SIVS, malgré les conditions sanitaires liées à la COVID-19.

***Francis GERVEAUX, Céline BARILLOT, Cécile PHILOTE***

## **CREATION DE L'ASSAINISSEMENT DU BOURG ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Le 02 septembre 2020, à 20h, a eu lieu, une réunion publique pour informer les riverains concernés par les travaux d'assainissement, du déroulé du chantier et de la chronologie des actions menées.

La date du **12 octobre a été fixée par la Société ERCTP pour le début des travaux.**

✓ **du 19 au 30 octobre : Fermeture jour et nuit du pont entre Escoire et Antonne**

Une déviation sera mise en place par la RN 21 Antonne-Trélissac ; RD 5<sup>E6</sup> Trélissac et RD 5 BIM-Bassillac.

✓ **du 2 au 13 novembre circulation alternée sur la RD 6** (section comprise entre le pont jusqu'au bourg d'Escoire)

Les rues qui sont concernées par le raccordement sont les suivantes :

**.Route des Gabarres, route des Platanes** : eau potable et refoulement démarrage octobre 2020, route barrée, circulation alternée.

**.Impasse des Gabarres** : assainissement, octobre 2020.

**.Rue Jules Ferry** : assainissement et eau potable : décembre 2020, route barrée

**.Rue du Château** : assainissement janvier 2021, route barrée

**.Rue Louis de Ranconnet et Ruelle Saint Joseph** : assainissement et eau potable, février 2021, route barrée.

### **Contraintes de circulation :**

Routes communales barrées rue par rue :

Accès riverains maintenus / Riverains prévenus au minima la semaine précédente

### **Les branchements partie publique :**

ERCTP crée le branchement du collecteur à la boîte de branchement en limite de propriété. Prise de contact systématique, chef de chantier/propriétaire, afin de positionner au mieux la boîte de branchement. Validation de l'emplacement du branchement par le propriétaire.

### **Les branchements partie privée :**

[Un courrier du Grand Périgueux vous sera adressé](#) pour vous informer que vous pouvez commencer les démarches pour vous raccorder.

Déconnexion du dispositif d'assainissement et séparation des eaux usées et eaux pluviales à la charge de l'administré.

**Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être raccordées sur le réseau des eaux usées** car elles risquent de provoquer des dysfonctionnements et des pollutions de la rivière l'Isle.

Contrôle du bon raccordement par les services du Grand Périgueux puis raccordement du réseau privé sur la boîte de branchement.

Les administrés ne devront en aucun cas percer le tabouret de branchement, ils devront se raccorder sur l'entrée de celui-ci.

### **Changement des compteurs d'eau :**

Sortie des compteurs en limite de propriété pour les compteurs qui ne sont pas encore sortis.

Bien que concernées par les travaux, pour le passage du réseau de refoulement, les habitations de la route des Gabarres ne seront pas raccordées au réseau d'assainissement.

### **POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT VOTRE HABITATION**

**ERCTP : Claire CHABAUD, Conductrice de travaux 06 09 52 33 08  
Sébastien BESSE, Responsable de chantier 06 09 33 19 94**

*Article Jean-Marie KOCHÉL, Patrick MAZEAU, Marie-Karine PAROISSE*

## LE DISPOSITIF DES AIDES SOCIALES

L'action sociale à destination des personnes âgées, dépendantes ou en risque de dépendance ouvre un large domaine qui s'étend de la prévention de la perte d'autonomie à l'accompagnement de la dépendance.

Le périmètre potentiellement couvert par l'action sociale dans les communes est étendu, allant du traditionnel repas des aînés en passant par le déploiement des dispositifs variés d'aide au maintien à domicile, jusqu'aux dispositifs légaux tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A).

Vous trouverez ci-dessous, les principaux dispositifs d'aide au maintien à domicile :

- La téléassistance,
- Aide-Ménagère,
- Service d'Aide à Domicile,
- Portage de Repas,
- Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Pour ce qui est du handicap, la prestation de compensation du handicap (P.C.H.)

Toutes ces aides sont en partie financées par le Département suivant votre seuil de revenus.

Si une de ces aides vous intéresse, n'hésitez pas à contacter vos élus en charge de la commission « action sociale »,

Sandrine PEYRONET (déléguée)

Céline BARILLOT (membre)

Karine PAROISSE (membre)

Tous ces dispositifs d'aides seront mis en place sur le site de la Mairie dès qu'il sera opérationnel.

***La commission action sociale***

Un portage de repas peut être proposé sur la commune pour les gens qui le désirent. Il est assuré par **PERIGORD TRAITEUR** (Jean-François et Karine DUPUY habitants d'Escoire)

Le prix du repas est de 9,80 TTC, il se compose :

Un potage (dans un bocal en verre ou dans une bouteille plastique, contenance 1 L)

Une entrée / Un plat de viande avec les légumes

Fromage / Dessert / 1 morceau de pain

Le repas est servi en barquettes individuelles pouvant aller au micro-ondes.

**Pour les personnes intéressées, il vous suffit de prendre contact avec eux directement au 05.53.06.00.64.**



Vous souhaitez faire des rénovations dans votre logement, des économies d'énergie, ravalement de façade ou faire adapter votre logement....

**Le programme Amélia 2 peut vous concerner.**

Vous pouvez prendre contact directement avec Amélia 2 ou contacter Sabine GOLFIER DELAGE, déléguée Amélia 2 sur la Commune.

### **POSE DE LA PREMIERE BOITE A LIVRES**

Afin de valoriser l'accès à la lecture pour tous, la première boîte à livres vient d'être posée devant la maison des associations.

Une petite inauguration est prévue le 30 octobre à 18h30, Patrick FRANCOIS association Humour et Culture remettra à ce moment là des livres achetés avec la subvention de la commune reçue en 2020, non utilisée pour ses manifestations avec la COVID 19. Il s'en suivra l'assemblée générale de l'association H.et C.



## LA RENTREE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### "Histoire de Couleurs"

"Histoire de couleurs" a repris ses activités depuis le 27.10.2020.

Elles ont lieu à la maison des associations **tous les mardis de 14 H 00 à 17 H 00**. Vous pouvez faire de la couture, apprendre le tricot, faire du dessin, échanger sur des recettes de cuisine.

Actuellement, le groupe compte 11 personnes. Madame TALL Claudine est Présidente.

A 16 H 00, un gâteau permet de faire une pause et de s'accorder un moment de convivialité. N'hésitez pas à rejoindre ce dynamique et sympathique groupe.

### "La société communale de chasse"

Cette équipe avec à la tête son Président Pascal Delage chasse sur notre commune tous les samedis matins. Si vous souhaitez découvrir cette passion, vous pouvez passer une demi-journée ou une journée avec nos chasseurs.

Pour cela, vous pouvez prendre contact avec le Président au 06.21.4803.24.

### "Association Humour et Culture"

*"L'association Humour et Culture est toujours debout et elle vous invite à assister à son assemblée générale qui aura lieu le **vendredi 30 Octobre à 18h30** à la Maison des Associations. On parlera des projets 2021 et on partagera le verre de l'amitié. A bientôt?"* petit mot de Patrick François, Président. A cette occasion, la Mairie **inaugurera la première boîte à livres**, afin de remercier l'association pour l'achat de livres avec la subvention de la commune.

### "Comité des Fêtes"

Une année blanche pour le comité des fêtes qui a dû se soumettre aux règles sanitaires du Covid et annuler ses manifestations.

Par contre, **le Père-Noël sera parmi nous le dimanche 13 décembre dans l'après-midi** mais il n'y aura pas de spectacle.

Les manifestations pour l'année 2021 sont programmées mais tout dépendra de l'évolution des règles à tenir face à la Covid 19.

**L'assemblée générale aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 à 20 H 30 à la maison des associations**

*Article de Sandrine PEYRONET*



## A LA RENCONTRE DES HABITANTS D'ESCOIRE

### **Joey PHAETON**

vit dans notre village avec sa femme Audrey, infirmière et sa fille de 8 ans depuis juin 2018, date à laquelle il a acheté sa maison au 8 allée de Pomme Redon.

Titulaire d'un bac professionnel Hôtellerie Restauration en Service puis d'une mention complémentaire cuisinier, il a exercé en tant que cuisinier pendant quelques années.

Avec l'arrivée de sa fille, il a fait le choix d'un métier moins prenant au niveau des horaires. Les hasards de la vie, lui on fait rencontrer un éleveur de chèvres, fabricant de fromage à Saint Paul La Roche. Il lui a proposé d'associer leur savoir, d'un côté la fabrication du fromage et de l'autre l'art culinaire.

Aujourd'hui, Joey a créé une micro entreprise, il réalise l'affinage, le cendrage et l'enrobage. Il propose une gamme de 9 variétés à l'année plus quelques recettes saisonnières.

**On peut le retrouver sur les marchés d'Excideuil le jeudi matin, Cubjac le vendredi matin, Nontron le samedi matin, Sorges le dimanche matin et le 1<sup>er</sup> lundi matin de chaque mois à Hautefort.**

Il fait aussi de la vente à domicile et la livraison. Il faut passer commande 48h à l'avance pour un fromage frais.

Outre sa passion pour son métier, Joey, nous avoue avoir un autre violon d'Ingres, la musique. On peut le remarquer sur les marchés ou Jojo a la réputation d'être un gai luron. Musique, déhanché et sourire sont au rendez-vous. Après avoir été dans une Banda pendant 20 ans, il a monté son propre Brass Band avec ses amis, le MC Brass Band.

Vous pouvez le retrouver sur sa page Facebook

<https://www.facebook.com/LaFraiCheverrie>, sur son site internet [www.lafraicheverrie.fr](http://www.lafraicheverrie.fr) mais aussi par téléphone au 06-50-12-71-35

***Article de Karine Paroisse et Sandrine PEYRONET***



## LA REGLEMENTATION DES USAGES DU FEU

(arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017) Le non-respect de cet arrêté est puni d'une amende de quatrième classe (135 euros).

Le brûlage des végétaux par les particuliers est **toléré entre le 01 octobre et le dernier jour de février.**

Le brûlage doit être précédé d'une **déclaration en Mairie trois jours** avant sa réalisation. Les préconisations suivantes doivent être respectées :

✓ Brûlage réalisé entre 10h et 16h, en l'absence de vent, sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours, en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie.



## POUBELLES, DECHETTERIE



Des panneaux de **consignes de tri** ont été posés à l'entrée du bourg et au bas du château.



Nous vous rappelons qu'il **existe sur le village 4 points de collectes** : sur le parking derrière la maison des associations, au cimetière, à l'entrée du bourg et au château.

**Pour rappel, Il est interdit de déposer des poubelles et objets devant les conteneurs (chaises cassées, meubles...), cela contribue aussi à rendre notre village plus attrayant, et montre un souci de civisme de tous.**

### HORAIRES DECHETTERIE TRELISSAC

Lundi	Fermée
Mardi, Mercredi, Jeudi	9h-12h00/14h-18h
Vendredi:	Fermée
Samedi	9h-12h00/14h-18h
Dimanche	9h-11h45



### **Le Gâteau de citrouille de Monsieur GLAUDE**

---

Cuire 500g environ de citrouille en cubes dans une casserole avec 20-40cl de lait pendant 10mn et mixer le tout.

Verser dans un saladier, ajouter la moitié d'un quart de beurre (60/70g) puis 3 œufs et mélanger.

Ajouter 200 g de sucre en poudre, 150g de farine, ½ paquet de levure chimique et une pincée de sel, 2 paquets de sucre vanillé et ½ jus de citron (bien mélanger)

Mettre à cuire au four dans un moule beurré ou dans un moule silicone Th7 (180°/200°) pendant 45 mn, ou des moules individuels (dans ce cas modifier le temps de cuisson. (ne pas ouvrir le four...))

Vous pouvez rajouter des pommes ou des poires dans votre pâte c'est excellent.



### **Le Fondant au Chocolat de Karine PAROISSE**

---

#### Ingrédients :

1 tablette de chocolat noir pâtissier (200g) ; 4 œufs ; 1 brique de crème liquide (25cl)

1 sachet de sucre vanillé ; 1 sachet de levure ; 100 g de beurre ; 100 g de sucre, 50 g de farine.

#### Préparation :

1. Préchauffez votre four à 200°C th ; 6/7
2. Faire fondre le chocolat, le beurre et la crème au bain marie ou au micro-ondes
3. Dans un saladier mélanger le sucre, la farine, le sucre vanillé la levure et les œufs puis ajouter le mélange chocolat, beurre et crème fondus.
4. Beurrer et fariner votre moule et verser la pâte.
5. Faire cuire 15 minutes / Variante possible, ajouter des noix, noisettes, amandes concassées

LA COMMUNE D'ESCOIRE S'ENGAGE CONTRE LE CANCER DU SEIN

**OCTOBRE ROSE  
MOBILISONS-NOUS**

**SAMEDI 10 OCTOBRE 2020**



**Vos élus vous attendent pour**

**UNE MARCHÉ SOLIDAIRES  
3,6 Km**

**RDV 14H30 devant la Maison des Associations pour l'inscription / Départ  
15H00**

**Participation demandée de 5 Euros reversée intégralement à la ligue.**

**Info contact : Sabine GOLFIER DELAGE 06.77.20.85.92**

**ETAT CIVIL**

**Mariage célébré le 3 octobre 2020** : MOUCRON Madeline Flore Eugénie  
PIBOYEU Clément Louis



**Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants d'Escoire**

**Si vous souhaitez faire paraître une information, un article dans notre prochain bulletin,  
n'hésitez pas à nous le faire savoir.**

---

**COUPON REPOSE A DEPOSER A LA MAIRIE**

**Je souhaite préserver l'environnement, je désire recevoir les prochains bulletins et flash info  
par mail**

**Nom**

**Prénom**

**Adresse postale**

**Adresse mail**